

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE 2020-2021

DIPLOME D'ETAT DE MONITEUR EDUCATEUR (D.E.M.E.)

Adresse du GIP FCIP : 4, rue du Père Delawarde
 Desrochers 97200 FORT DE FRANCE
 Tél. : 0596 64 83 83
 Horaires d'ouverture au centre de validation :
 lundi, mardi, jeudi : 8h30/12h30 – 14h00/16h00 -
 mercredi, vendredi : 8h30/ 12h30
 Email : dava@ac-martinique.fr

N°	LES ETAPES	LIEUX ET PLANNING	Observations
1	S'inscrire à une réunion d'information à partir du site : www.francevae.fr	Selon le planning proposé sur le site www.francevae.fr	<p>Pour s'inscrire, se rendre sur le site www.francevae.fr, choisir le département de la Martinique, cliquer sur la date choisie et remplir le formulaire</p> <p>Une fois votre inscription validée, vous recevrez par email, votre convocation.</p>
2	Participation à : - Une étude de faisabilité de votre projet VAE (30 minutes) - Une étude personnalisée si la certification professionnelle visée est délivrée par l'Education nationale (1h) (Etudes réalisées par le DAVA, seul habilité)	<p>Sur rendez-vous – Tél 0596 64 83 83 -Email : dava@ac-martinique.fr</p> <p>Les études se déroulent au GIPFCIP ou à distance par téléphone, email, visioconférence</p>	<p>Cette étape fait partie de la demande de recevabilité, elle est réalisée par le Dispositif Académique de Validation des Acquis (DAVA), seul habilité pour les certifications professionnelles de l'Education nationale.</p>
3	<p>Demande de recevabilité (en fonction du résultat de l'étude personnalisée) par le dépôt du livret 1 (Cerfa 12818*2)</p> <p>Le livret 1 et sa notice sont accessibles sur le site www.ac-martinique.fr menu « ORIENTATION, FORMATIONS » rubrique « validation des acquis de l'expérience »</p>	<p>Envoi du livret 1 et de ses annexes d'abord par email à dava@ac-martinique.fr puis, après accord du DAVA, dépôt du livret 1 au GIP-FCIP, (aux heures d'ouverture)</p> <p>Du 06 janvier 2020 au 15 juin 2020* Du 16 septembre 2020 au 30 octobre 2020 * Prolongation exceptionnelle COVID-19</p>	<p>Le livret 1 renseigné, avec ses pièces justificatives, doit être adressé d'abord par email à dava@ac-martinique.fr puis imprimé, relié en 2 exemplaires, et déposé au DAVA, avec le règlement des frais d'examen du dossier de recevabilité et de session d'évaluation soit 250 € au pôle administratif et financier du GIPFCIP (Décret n°2019-1119 du 31 octobre 2019 Art. 6422-9)</p> <p>(pensez à signer votre déclaration sur l'honneur et à la scanner pour la joindre à votre livret)</p>
4	Résultat de la Recevabilité	Réponse transmise par courrier au candidat dans les 2 mois suivants le dépôt du livret 1	<p>Cette décision de recevabilité est valable pendant 3 ans ou jusqu'à disparition du diplôme si elle se produit avant les 3 ans.</p> <p>Si votre demande est recevable, votre espace personnel est créé par le DAVA sur www.francevae.fr pour vous permettre d'y déposer votre livret 2</p>
5	<p>Dépôt du livret 2</p> <p>Le livret 2 est accessible sur le site www.ac-martinique.fr menu « ORIENTATION, FORMATIONS » rubrique « validation des acquis de l'expérience »</p>	<p>Téléchargement du livret 2 sous format PDF sur www.francevae.fr rubrique « Mon espace personnel »</p> <p>Du 07 janvier 2021 au 15 janvier 2021</p>	<p>Le livret 2 en format PDF doit être téléchargé sur votre espace personnel www.francevae.fr accompagné de ses annexes, de la copie de la lettre de recevabilité en cours de validité et de la confirmation d'inscription sur internet</p> <p>Pour les candidats dont la recevabilité est datée de plus de 12 mois au moment du dépôt du livret 2, un exemplaire du livret 1 réactualisé doit être joint au livret 2.</p> <p>Tout dossier incomplet ou non-remis annulera l'inscription.</p> <p>Aucun délai supplémentaire ne sera accordé pour la remise du dossier sur le site www.francevae.fr rubrique « mon espace personnel ».</p>
6	Entretien avec le jury	<p>Au Rectorat site de Terreville - SCHOELCHER</p> <p>Du 15 mars 2021 au 26 mars 2021</p>	<p>Le candidat doit se munir d'une pièce d'identité et de sa convocation</p>
7	Résultat des jurys	MARS 2021	<p>Résultat affiché au Rectorat. Chaque candidat reçoit par courrier les commentaires de son jury et son diplôme en cas d'admission.</p> <p>Les candidats doivent récupérer leurs livrets 1 et 2 au bureau des examens et concours, porte 150, Rectorat de Terreville et ce dans un délai de 2 mois après affichage des résultats. Les livrets non récupérés sont détruits.</p>